

LÉGENDE:

AIRE D'ACCUEIL

L'AIRE PROTÉGÉE COMPREND:

PÉRIMÈTRE D'URBANISATION/
ZONE PÉRI-URBAINE

ZONES DE CONSOLIDATION RÉSIDENTIELLE
EN ZONE AGRICOLE

ZONES DE PROTECTION DES CHEMINS ET
DES ROUTES PUBLIQUES (500 mètres)

ZONES DE PROTECTION DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION, DE LA ZONE PÉRI-URBAINE,
DES ZONES DE CONSOLIDATION
RÉSIDENTIELLE ET DES BANDES RIVERAINES
DE LA RIVIÈRE RICHELIEU (1000 mètres)

ZONE CONSERVATION

ZONE RÉCRÉATION

ZONE VILLAGÈRE


TERRITOIRES D'INTÉRÊT ARCHITECTURAUX

TERRITOIRES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES

TERRITOIRES D'INTÉRÊT ARCHÉOLOGIQUES

TERRITOIRES D'INTÉRÊT HISTORIQUES

NO.	REVISIONS	PHK	DATE


VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU
 Service de l'urbanisme
 315, rue MacDonald, bureau 303, Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec), J0B 8J3

TITRE

ANNEXE G

Plan d'implantation d'un parc délien sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

DESSINÉ	G. Deraiche	DATE	8 novembre 2011
PRÉPARÉ	L. Bonneau	ÉCHELLE	1 : 20 000
APPROUVÉ	L. Bonneau	PLAN NO.	zon_005